

Savièse infos

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE



Comptes 2023

de la Municipalité et de la Bourgeoisie

Patrimoine bâti

Soutien aux propriétaires

Ecoles de demain

Résultat du concours



Sommaire

3 **Edito**
Nathalie Lamon-Courtine

TRAVAUX PUBLICS, EAUX ET ENVIRONNEMENT

4 **Avis de travaux**
Rue du Stade - Giratoire du Trontzé

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

5 **Comptes 2023**
de la Municipalité et de la Bourgeoisie

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

16 **Bons de soutien**
à la population saviésanne

CONSTRUCTION

17 **eConstruction**
Demandes d'autorisations digitalisées

ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

18 **Patrimoine bâti**
Soutien aux propriétaires

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20 **Risques sismiques**
Initiatives novatrices

ÉDUCATION ET FORMATION

22 **Ecoles de demain**
Résultat du concours

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

24 **Réaménagement
RC 60**
Avancement du projet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

26 **Mobilité**
Résultats de l'analyse de comportement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

28 **Le pouvoir des haies**

BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

30 **Service de l'entretien
des bâtiments**

ÉVÈNEMENTS

32 **Théâtre le Baladin**
Spectacles
Fête de la musique

BOURGEOISIE, AGRICULTURE ET VITICULTURE

33 **Alpage de Tsanfleuron**
Travaux à venir

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT

34 **Défi des villages**
2^e édition

AGENDA

36 **Agenda
Manifestations**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Edité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#imprimévalais sur du papier FSC 100 %

Graphisme, mise en page, photo de couverture: Cynthia Héritier @atelier.cynic

Edito



Nathalie Lamon-Courtine
Conseillère Communale

Chères Saviésannes, Chers Saviésans,

Dans une dernière année de législature on se dit déjà comme le temps passe ou a passé vite. Eh oui, le 1^{er} janvier 2021 paraît déjà très loin et presque d'un autre temps ou d'une autre période. En effet, les conditions sanitaires de l'époque étaient différentes et préoccupantes, autant d'arguments qui ont rendu le début de législature très particulier. Heureusement aujourd'hui nous avons retrouvé une situation de normalité qui permet de se rencontrer, de faire vivre notre belle Commune et de voir le futur avec sérénité autour de magnifiques et ambitieux projets à l'égard de tout un chacun.

Au fil des saisons, notre Commune poursuit son chemin, jalonné d'événements, de projets et d'initiatives qui façonnent notre quotidien. Dans cette édition, nous mettons en lumière plusieurs thématiques essentielles qui animent la vie de notre Commune.

Les comptes de la Municipalité sont le reflet d'une gestion responsable et transparente des ressources. Nous sommes fiers de maintenir une stabilité financière qui nous permet de soutenir activement le développement et le bien-être de tous.

Le patrimoine bâti, témoin de notre histoire et de notre identité, continue d'être préservé et valorisé grâce à des initiatives communautaires et individuelles. Chacune de nos constructions raconte une part de notre passé et contribue à embellir notre cadre de vie. Nous explorons de nouvelles méthodes et technologies pour construire et rénover nos bâtiments de manière plus efficiente et respectueuse de l'environnement.

Les travaux de l'alpage de Tsanfleuron rappellent notre attachement à nos traditions et à notre patrimoine naturel. Chaque été, un savoir-faire ancestral est perpétué en veillant sur les troupeaux dans les pâturages d'altitude.

La sécurité est aussi au cœur de nos préoccupations et l'invitation faite à la population de découvrir et s'informer au CPPS a permis un double enjeu: sécuritaire et rassembleur.

Les expositions nous plongent dans l'univers artistique et culturel, offrant un espace d'évasion et de découverte pour tous les passionnés d'art et d'histoire.

Le projet de l'école de demain illustre notre engagement envers l'éducation et l'innovation. Nous encourageons la créativité et l'excellence chez nos jeunes générations, qui sont l'avenir de notre Commune.

Le comportement de mobilité occupe une place centrale dans nos préoccupations, alors que nous travaillons à promouvoir des modes de déplacement durables et sécuritaires pour tous. Les axes routiers doivent aussi permettre la prise en charge d'un trafic régulier tout en améliorant au maximum la qualité de vie des riverains.

Enfin, nous sommes ravis de vous présenter les activités du service de l'entretien des bâtiments, qui veille au bon fonctionnement et à la sécurité de nos bâtiments.

Alors ensemble, continuons à construire l'avenir de notre Commune dans un esprit de solidarité, d'innovation et de respect de notre patrimoine et de notre environnement. Un avenir où chacun a sa place, où les opportunités sont accessibles à tous et où nous pouvons prospérer dans une atmosphère saine et dynamique.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle édition du Savièse infos et au plaisir de vous retrouver lors des Assemblées primaire et bourgeoise le lundi 10 juin 2024 à 19h30 au Baladin.

Avis de travaux



Dominique Liand
Conseiller Communal

Rue du Stade - Giratoire du Trontzé

Dans le cadre du budget d'investissements 2024 de la Municipalité, plusieurs interventions sont prévues pour la réfection des réseaux souterrains et de la superstructure de la chaussée de la route cantonale RC60, pour sa portion située entre le giratoire du Trontzé et son intersection avec la Rue du Stade.

Cette section de la route cantonale fait partie du projet global de traversée des villages de Roumaz et St-Germain, qui sera soumis à enquête publique en mai prochain. Toutefois, l'anticipation des travaux sur ce secteur est devenue nécessaire étant donné que le consortage des eaux potables de St-Germain a planifié et ne pouvait plus repousser le remplacement de la conduite d'eau potable, devenue vétuste. Cela représente également une opportunité pour la Municipalité, car l'ensemble des conduites communales (égouts, canalisations pluviales, etc.) nécessite également un assainissement.

Le déploiement du réseau de chauffage à distance progresse également et profitera des travaux pour être intégré dans le maillage des réseaux existants. Une coordination a donc été mise en place entre le propriétaire de la route et les gestionnaires des différents réseaux pour réaliser conjointement ces travaux en 2024.



Afin de limiter les perturbations pour les usagers de la RC60, il est prévu d'effectuer l'ensemble des travaux d'un seul tenant, ce qui impliquera **une fermeture complète de la route.**

Cette fermeture interviendra **du 3 juin au 4 octobre.** Nous vous prions de bien vouloir suivre la signalisation et les déviations qui seront mises en place en fonction des différentes phases du chantier.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour les désagréments que ces travaux pourraient occasionner durant cette période.

Comptes 2023



Vincent Reynard
Vice-Président

DE LA MUNICIPALITÉ

Les comptes 2023 de la Municipalité de Savièse sont positifs et sont le reflet tant de la bonne situation économique de la commune, de ses citoyennes et citoyens et de ses entreprises, que de la gestion rigoureuse exercée par le Conseil municipal et par son Administration.

Les textes qui suivent apportent les informations nécessaires à la bonne lecture et à la bonne compréhension des différents tableaux relatifs à l'exploitation, aux investissements et au bilan de la Municipalité.

Exploitation

Au compte de résultats échelonné, l'exercice 2023 de la Municipalité de Savièse se termine avec un excédent de revenus de CHF 987'304.55, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 307'960.00. Si tout comme en 2022 il était pressenti un effet négatif durable du Covid-19 sur le niveau de l'activité économique de la Municipalité obligeant une planification très prudente des recettes, force est de constater que cela ne s'est pas avéré. Au contraire, en 2023 l'activité a été soutenue, ce que montrent les charges et revenus qui sont supérieurs aux prévisions, les revenus l'étant plus nettement.

Selon les principes de gestion des finances publiques, les recettes de la Municipalité sont systématiquement évaluées de manière prudente.





Compte de résultats échelonné		COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	CHF	10 209 293,17	10 565 580,00	10 781 420,81
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	9 874 351,88	9 332 680,00	11 149 778,16
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	4 563 603,47	4 779 000,00	4 623 271,77
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	325 523,99	448 250,00	674 712,25
Charges de transferts	CHF	10 254 697,00	11 142 700,00	11 148 895,76
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	35 227 469,51	36 268 210,00	38 378 078,75
Revenus d'exploitation				
Revenus fiscaux	CHF	28 365 428,66	25 600 000,00	30 114 670,84
Patentes et concessions	CHF	507 197,26	575 100,00	576 248,53
Taxes	CHF	7 489 773,22	7 650 250,00	7 994 208,31
Revenus divers	CHF	72 423,65	50 000,00	97 982,30
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	64 074,60	-	1 080 103,84
Revenus de transferts	CHF	1 911 747,06	1 797 470,00	1 960 588,51
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	38 410 644,45	35 672 820,00	41 823 802,33
Résultat provenant de l'activité d'exploitation		3 183 174,94	-595 390,00	3 445 723,58
Charges financières	CHF	321 250,45	341 150,00	372 947,00
Revenus financiers	CHF	718 237,83	628 580,00	914 527,97
Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	396 987,38	287 430,00	541 580,97
Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		3 580 162,32	-307 960,00	3 987 304,55
Charges extraordinaires	CHF	3 000 000,00	-	3 000 000,00
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-3 000 000,00	-	-3 000 000,00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	580 162,32	-307 960,00	987 304,55

Le Compte de résultats échelonné présenté dans le tableau ci-dessus, selon le modèle comptable harmonisé (MCH) 2, montre que l'activité d'exploitation de la Municipalité de Savièse génère un résultat positif de CHF 3'445'723.58 alors qu'au budget il était prévu une perte de CHF 595'390.00. Tenant compte du résultat provenant de l'activité de financement de CHF 541'580.97, le résultat global provenant de l'activité opérationnelle de la Municipalité est de CHF 3'987'304.55. Cette excellente situation permet à la Municipalité d'effectuer un apport à la réserve de politique budgétaire de CHF 3'000'000, en prévision du financement des futurs investissements qui seront importants.

Par rapport au budget 2023, les charges sont en augmentation de CHF 5'145'495.69 (+13.4%) et les revenus sont eux en hausse de CHF 6'440'760.25 (+16.9%). Pour ces derniers, le taux de croissance constaté est supérieur à celui des charges, ce qui est favorable du point de vue de l'équilibre financier.

Au niveau des composantes principales des charges selon les natures, celles de personnel sont maîtrisées et relativement conformes aux prévisions, alors que celles de biens, services et marchandises présentent une augmentation marquée. Cette augmentation s'explique notamment par un accroissement important des provisions pour pertes sur débiteurs.



Il est toutefois à préciser que la comptabilisation du prélèvement sur le Fonds de la protection civile (Fond des abris) de CHF 1'070'550.00 et du leg de feu M^{me} Ange Marie Reynard de CHF 246'008.67 représentent un montant de CHF 1'316'558.67 qui apparaît à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces écritures ont un effet neutre sur le résultat, mais occasionnent une augmentation des charges et des revenus, rendant la comparaison avec le budget et les comptes 2022, moins aisée.

Ainsi, sans ce montant de CHF 1'316'558.67, les charges sont en réalité en augmentation par rapport au budget 2023 de CHF 3'828'937.02 (+10%) et les revenus sont eux en hausse de CHF 5'124'201.58 (+13.4%).

Les tableaux suivants présentent le compte de résultats selon les tâches, puis selon les natures.

Compte de résultats selon les tâches

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	3 828 265,79	189 174,40	3 427 390,00	117 300,00	4 093 825,83	491 438,81
Ordre et sécurité publics, défense	2 554 615,26	765 013,24	2 444 920,00	541 200,00	3 172 987,92	1 702 635,18
Formation	6 362 118,21	473 556,35	6 796 840,00	420 400,00	6 830 177,60	483 373,95
Culture, sports et loisirs, église	4 457 725,37	1 434 917,63	4 603 020,00	1 407 950,00	4 647 905,44	1 620 069,88
Santé	1 562 555,16	-	1 551 460,00	-	1 865 154,87	17 767,00
Prévoyance sociale	5 817 401,14	2 142 022,71	6 295 270,00	2 351 370,00	6 080 862,02	2 186 368,70
Trafic et télécommunications	6 065 365,56	1 366 393,10	6 561 700,00	1 094 000,00	6 828 985,14	1 266 346,13
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4 248 023,55	3 426 081,55	4 637 190,00	3 650 700,00	4 487 944,80	3 589 400,73
Economie publique	1 251 307,48	1 203 237,65	1 412 620,00	1 456 800,00	1 392 295,48	1 516 577,01
Finances et impôts	4 169 559,64	29 896 702,85	680 350,00	27 063 080,00	4 156 116,59	31 669 582,85
Total des charges et des revenus	40 316 937,16	40 897 099,48	38 410 760,00	38 102 800,00	43 556 255,69	44 543 560,24
Excédent de charges		-		307 960,00		-
Excédent de revenus	580 162,32		-		987 304,55	



Afin d'avoir une lecture représentative de l'allocation des ressources financières, le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés:

- CHF 9.40 servent à l'Administration générale
- CHF 7.30 servent à la Sécurité publique
- CHF 15.70 servent à l'Enseignement et formation
- CHF 10.60 servent à la Culture, loisirs et culte
- CHF 4.30 servent à la Santé
- CHF 14.00 servent à la Prévoyance sociale
- CHF 15.70 servent au Trafic
- CHF 10.30 servent à la Protection et aménagement de l'environnement, y compris l'eau, les égouts et les déchets.
- CHF 3.20 servent à l'Économie publique
- CHF 9.50 servent aux Finances et impôts



Compte de résultats selon les natures

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	10 209 293,17		10 565 580,00		10 781 420,81	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9 874 351,88		9 332 680,00		11 149 778,16	
Amortissements du patrimoine administratif	4 563 603,47		4 779 000,00		4 623 271,77	
Charges financières	321 250,45		341 150,00		372 947,00	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	325 523,99		448 250,00		674 712,25	
Charges de transferts	10 254 697,00		11 142 700,00		11 148 895,76	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	3 000 000,00		-		3 000 000,00	
Imputations internes	1 768 217,20		1 801 400,00		1 805 229,94	
Revenus fiscaux		28 365 428,66		25 600 000,00		30 114 670,84
Patentes et concessions		507 197,26		575 100,00		576 248,53
Taxes		7 489 773,22		7 650 250,00		7 994 208,31
Revenus divers		72 423,65		50 000,00		97 982,30
Revenus financiers		718 237,83		628 580,00		914 527,97
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		64 074,60		-		1 080 103,84
Revenus de transferts		1 911 747,06		1 797 470,00		1 960 588,51
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		1 768 217,20		1 801 400,00		1 805 229,94
Total des charges et des revenus	40 316 937,16	40 897 099,48	38 410 760,00	38 102 800,00	43 556 255,69	44 543 560,24
Excédent de charges		-		307 960,00		-
Excédent de revenus	580 162,32		-		987 304,55	

Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 engagés, les postes principalement financés sont :

- Le Personnel pour CHF 24.75
- Les Biens, services et marchandises pour CHF 25.60
- Les Charges de transfert (subventions accordées) pour CHF 25.60
- Les Intérêts passifs pour CHF 0.85
- Les Amortissements pour CHF 10.60



Investissements

Les investissements menés par la Municipalité s'inscrivent dans un cycle soutenu depuis plusieurs années, afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et au bien-être de sa population. Le compte des investissements 2023 est conforme au budget établi et les investissements réalisés atteignent un montant total brut de CHF 7'430'105.55 et un montant total net de CHF 5'340'634.87.

L'importante augmentation des recettes provient du financement par le Fonds de la protection civile de la construction de l'abri PC à St-Germain Centre.

Compte des investissements selon les tâches

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	-	-	190 000,00	-	50 558,07	-
Ordre et sécurité publics, défense	47 215,35	-	170 000,00	-	166 639,01	1 070 550,00
Formation	1 321 618,30	205 000,00	1 425 000,00	333 000,00	1 293 881,25	583 013,00
Culture, sports et loisirs, église	241 488,25	-	508 000,00	-	413 779,14	-
Santé	-	-	100 000,00	-	30 332,10	-
Prévoyance sociale	37 539,72	7 595,85	230 000,00	-	222 212,40	-
Trafic et télécommunications	1 270 798,23	-	2 635 000,00	-	3 789 580,86	304 578,00
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 184 364,23	412 490,09	1 260 000,00	250 000,00	1 241 518,22	189 747,48
Economie publique	476 259,38	98 196,85	500 000,00	70 000,00	221 604,50	-58 417,80
Finances et impôts	-	-	150 000,00	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	4 579 283,46	723 282,79	7 168 000,00	653 000,00	7 430 105,55	2 089 470,68
Excédent de dépenses		3 856 000,67		6 515 000,00		5 340 634,87
Excédent de recettes		-		-		-

Les postes principaux des investissements réalisés sont :

- › Travaux sur le complexe de St-Germain Centre pour CHF 2'230'000 environ;
- › Travaux de mise en conformité du centre scolaire de Moréchon pour CHF 1'265'000 environ;
- › Amélioration de la captation d'eau et de son traitement pour CHF 630'000 environ;
- › Construction de l'arrêt de bus à St-Germain Centre pour CHF 495'000 environ;
- › Modernisation et adaptation de l'éclairage public CHF 330'000 environ.

Aperçu du compte de résultats et investissements

		COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
Compte de résultats				
Charges financières	- CHF	32 270 807,65	32 783 510,00	34 957 107,57
Revenus financiers	+ CHF	40 833 024,88	38 102 800,00	43 463 456,40
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	8 562 217,23	5 319 290,00	8 506 348,83
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8 562 217,23	5 319 290,00	8 506 348,83
Amortissements planifiés	- CHF	4 720 605,52	5 179 000,00	4 924 435,87
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	325 523,99	448 250,00	674 712,25
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	64 074,60	-	1 080 103,84
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	3 000 000,00	-	3 000 000,00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	307 960,00	-
Excédent de revenus	= CHF	580 162,32	-	987 304,55
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	4 579 283,46	7 168 000,00	7 430 105,55
Recettes	- CHF	723 282,79	653 000,00	2 089 470,68
Investissements nets	= CHF	3 856 000,67	6 515 000,00	5 340 634,87
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8 562 217,23	5 319 290,00	8 506 348,83
Investissements nets	- CHF	3 856 000,67	6 515 000,00	5 340 634,87
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1 195 710,00	-
Excédent de financement	= CHF	4 706 216,56	-	3 165 713,96

Selon le compte de résultats et investissements ci-dessus, la marge d'autofinancement dégagée en 2023 est de CHF 8'506'348.83. En regard des investissements nets réalisés de CHF 5'340'634.87, l'exercice 2023 se solde par un excédent de financement de CHF 3'165'713.96.

Indicateurs

Au vu des valeurs présentées ci-avant, les nouveaux indicateurs de mesure de la performance de la gestion communale instaurés par le MCH2 sont tous favorables au terme de l'exercice 2023. Principalement, avec une valeur de CHF 636 par habitant, l'endettement net est qualifié de faible.



Bilan

Au niveau du bilan au 31 décembre 2023 et en comparaison de l'exercice précédent, le total du Bilan de CHF 71.09 millions est en augmentation de CHF 3.06 millions. Le capital propre de la Municipalité de Savièse atteint un montant de CHF 41.54 millions, en augmentation de CHF 4.40 millions.

Le patrimoine administratif représente CHF 46.69 millions, soit 66% de l'Actif. Le patrimoine financier atteint CHF 24.40 millions, soit 34% de l'Actif.

Les engagements courants s'élèvent à CHF 5.10 millions, en augmentation de CHF 2.51 millions et les engagements à long terme atteignent un montant de CHF 20.0 millions et sont en baisse de 2 millions.

Conclusion

Les finances de la Municipalité de Savièse sont bonnes et saines. L'évolution positive des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil municipal d'envisager sereinement les importants investissements en cours et à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et scolaire.

Aperçu du bilan	État 31.12.2022	État 31.12.2023
Actif	68 029 353,28	71 087 934,83
Patrimoine financier	21 757 273,28	24 399 655,83
Disponibilités et placements à court terme	8 066 914,98	9 399 019,51
Créances	5 919 947,36	5 800 489,57
Placements financiers à court terme	-	-
Actifs de régularisation	7 120 692,99	7 993 194,35
Marchandises, fournitures et travaux en cours	20 554,75	22 086,50
Placements financiers	309 537,00	324 577,00
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	319 626,20	860 288,90
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	46 272 080,00	46 688 279,00
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	43 691 065,00	44 104 264,00
Immobilisations incorporelles	84 002,00	87 002,00
Prêts	-	-
Participation capital social	2 497 004,00	2 497 004,00
Subventions d'investissement	9,00	9,00
Passif	68 029 353,28	71 087 934,83
Capitaux de tiers	30 893 255,34	29 545 382,60
Engagements courants	2 593 603,80	5 096 290,07
Engagements financiers à court terme	-	-34,60
Passifs de régularisation	2 907 945,84	2 078 260,93
Provisions à court terme	1 605 000,00	1 400 001,83
Engagements financiers à long terme	22 000 000,00	20 008 700,00
Provisions à long terme	-	-
Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1 786 705,70	962 164,37
Capital propre	37 136 097,94	41 542 552,23
Capital propre	37 136 097,94	41 542 552,23

Comptes 2023



Vincent Reynard
Vice-Président

DE LA BOURGEOISIE

Le compte de résultats échelonné 2023 de la Bourgeoisie indique des charges d'exploitation de CHF 106'757.88 et des revenus d'exploitation de CHF 15'599.80, ainsi qu'un résultat d'exploitation déficitaire de CHF 91'158.08. Compte tenu du résultat provenant de l'activité de financement de CHF 52'438.44, le solde du compte de résultat est un déficit, ou un excédent de charges de CHF 38'719.64.

Les charges d'exploitation comprennent essentiellement celles de biens, services et marchandises liées à l'exploitation des alpages et des autres biens bourgeoisiaux, ainsi que les amortissements, alors que les revenus proviennent principalement de la location des biens bourgeoisiaux (alpages, chalets d'alpages et autres biens).

Aucun investissement n'a été réalisé en 2023, bien que le budget prévoyait le financement de travaux aux installations de production fromagère à l'alpage de Tsanfleuron.

Tenant compte de ces éléments et sachant que la marge d'autofinancement est de CHF 8'522.79 selon le tableau suivant, le solde du financement de l'exercice 2023 enregistre un excédent de financement du même montant.



Compte de résultats échelonné

		COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	CHF	3 000,00	4 220,00	3 500,00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	38 826,81	36 380,00	47 470,45
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	61 080,00	56 005,00	55 050,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	737,43
Charges de transferts	CHF	-	-	-
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	102 906,81	96 605,00	106 757,88
Revenus d'exploitation				
Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
Patentes et concessions	CHF	2 076,00	1 000,00	1 038,00
Taxes	CHF	1 024,90	2 300,00	6 016,80
Revenus divers	CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	8 545,00
Revenus de transferts	CHF	-	-	-
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	3 100,90	3 300,00	15 599,80
Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-99 805,91	-93 305,00	-91 158,08
Charges financières				
Charges financières	CHF	-	-	-
Revenus financiers				
Revenus financiers	CHF	85 860,00	108 300,00	52 438,44
Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	85 860,00	108 300,00	52 438,44
Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		-13 945,91	14 995,00	-38 719,64
Charges extraordinaires				
Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
Revenus extraordinaires				
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	-13 945,91	14 995,00	-38 719,64



Aperçu du compte de résultats et investissements

		COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
Compte de résultats				
Charges financières	- CHF	41 826,81	40 600,00	50 970,45
Revenus financiers	+ CHF	88 960,90	111 600,00	59 493,24
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	47 134,09	71 000,00	8 522,79
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	47 134,09	71 000,00	8 522,79
Amortissements planifiés	- CHF	61 080,00	56 005,00	55 050,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	737,43
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	8 545,00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	13 945,91	-	38 719,64
Excédent de revenus	= CHF	-	14 995,00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	210 000,00	-
Recettes	- CHF	-	200 000,00	-
Investissements nets	= CHF	-	10 000,00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	47 134,09	71 000,00	8 522,79
Investissements nets	- CHF	-	10 000,00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	47 134,09	61 000,00	8 522,79



Bilan

La Bourgeoisie de Savièse présente au 31 décembre 2023 un Bilan de CHF 1'552'046.87, des Patrimoines financier et administratif de respectivement CHF 810'676'87 et de CHF 741'370.00, ainsi que des Engagements courants de CHF 160'805.48 et un Capital propre de CHF 1'335'046.99.

Les éléments des comptes 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors des **Assemblées primaires et bourgeoisiales du 10 juin prochain**.

Cependant, de plus amples informations sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site www.saviese.ch.

Aperçu du bilan	État 31.12.2022	État 31.12.2023
Actif	1 550 589,08	1 552 046,87
Patrimoine financier	754 169,08	810 676,87
Disponibilités et placements à court terme	161 686,00	162 105,33
Créances	-	54 376,50
Placements financiers à court terme	-	-
Actifs de régularisation	343 122,78	303 458,79
Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
Placements financiers	-	-
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	249 360,30	290 736,25
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	796 420,00	741 370,00
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	796 420,00	741 370,00
Immobilisations incorporelles	-	-
Prêts	-	-
Participation capital social	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Passif	1 550 589,08	1 552 046,87
Capitaux de tiers	169 014,88	216 999,88
Engagements courants	165 900,88	160 805,48
Engagements financiers à court terme	-	-
Passifs de régularisation	3 114,00	2 076,00
Provisions à court terme	-	54 118,40
Engagements financiers à long terme	-	-
Provisions à long terme	-	-
Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
Capital propre	1 381 574,20	1 335 046,99
Capital propre	1 381 574,20	1 335 046,99

BONS DE SOUTIEN



Sylvain Dumoulin
Président

A la population saviésanne



Consciente que les temps sont un peu plus difficiles sur le plan financier pour la population, notamment avec les diverses augmentations telles que celles des primes d'assurance maladie et des coûts de l'énergie, la Municipalité a décidé de prendre des mesures concrètes pour soutenir ses habitantes et habitants ainsi que son économie locale.

Pour cela, la Municipalité a mis en place une initiative consistant à offrir un bon de CHF 50 par personne. Cette mesure vise à soutenir directement les habitantes et habitants en leur offrant un petit coup de pouce financier, tout en favorisant les commerces locaux.

En effet, ces bons pourront être utilisés auprès des commerçants et artisans de la commune, ce qui contribuera à dynamiser l'activité économique locale et à renforcer le lien entre les habitants et leurs commerces de proximité.

Ainsi, la Municipalité espère alléger le fardeau financier par cette initiative qui s'inscrit dans une démarche solidaire visant à renforcer le tissu social de notre communauté.

Savièse passe à eConstruction



Jean-Marie Cretton
Conseiller Communal

Les demandes d'autorisation de construire sur le territoire saviésan sont désormais digitalisées. Autrement dit, les demandes en ligne remplacent les documents sous forme de papier.

Après une phase test sur cinq communes, Savièse participe à ce programme cantonal de digitalisation nommé eConstruction.

Initié en 2019 par le Conseil d'Etat, en collaboration avec la Fédération des Communes valaisannes, le programme eConstruction est porté par le Département cantonal de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), par le Secrétariat cantonal des constructions (SeCC) et la Police des constructions (PoCo). Les communes pilotes qui ont pris part à ce projet sont Martigny, Troistorrens, Lens, Termen et Ausserberg.

Depuis le 6 mai 2024, ce nouveau programme est entièrement fonctionnel pour la commune de Savièse et les dossiers papier ne sont plus acceptés.

Concrètement, eConstruction permet aux citoyens ainsi qu'aux professionnels de la construction de déposer leur demande d'autorisation de construire en ligne et de suivre l'avancement de leur projet. De son côté, la Municipalité de Savièse et son service technique, disposent de toutes les informations qui leur sont nécessaires sur une plateforme unique. Toute personne intéressée peut consulter les dossiers en ligne depuis chez elle ou au Service technique de la Municipalité.



eConstruction est un élément clé de la stratégie informatique cantonale. L'Etat du Valais est toutefois conscient que ce nouvel outil chamboule les habitudes. C'est pourquoi des tutoriels et des supports en ligne ont été développés. Vous pouvez retrouver la totalité des liens utiles sur:

<https://www.vs.ch/fr/web/sajmte/portail-utilisateurs>

Si vous avez besoin d'aide, notre service technique se tient à votre disposition pour tout complément d'information aux coordonnées suivantes:
s-technique@saviese.ch
027 396 10 30



Patrimoine bâti



Aline Héritier
Conseillère Communale



Il y a une année, dans les colonnes du Savièse information, un article présentait l'état d'avancement de l'inventaire communal du patrimoine bâti, ses objectifs et ses enjeux. Depuis, les mises à l'enquête des périmètres « vieux village » de Roumaz, Ormône, Saint-Germain et Drône, ainsi que des hameaux de Prinzières, Monteiller et de bâtiments isolés ont été réalisées. Les modifications et corrections sont en cours et l'homologation de ces périmètres devrait être entérinée durant l'été par le Conseil d'Etat.

Le règlement communal pour la préservation du patrimoine bâti sera présenté aux citoyens lors de l'assemblée primaire de décembre. Ce texte permettra à la Municipalité de Savièse d'encourager concrètement la conservation, la restauration et la rénovation des constructions existantes grâce à une aide financière liée aux travaux particuliers qui devront être mis en œuvre.

Dans sa séance du 1^{er} mai, le Conseil municipal a d'ores et déjà arrêté les principes de soutiens aux propriétaires de bâtiments notés de 2 à 4+.

Cinq bâtiments sont concernés par une note d'importance cantonale (2) sur le territoire communal. Ces objets étant subventionnés par l'Etat du Valais par l'intermédiaire du Service immobilier et patrimoine (SIP) pourront prétendre à un soutien communal complémentaire de 20 à 30% selon l'importance des restrictions liées au maintien de la substance historique. Ce soutien sera toutefois plafonné à un maximum de CHF 30'000.

Tout souhait de transformation d'objets classés fera l'objet d'une demande préalable (avant-projet) auprès du Service technique communal afin de définir les objectifs de sauvegarde propre à chaque bâtisse.

La Municipalité organisera une rencontre avec les parties prenantes (propriétaire, architecte, représentant communal et architecte du bâti) pour préciser les éléments à conserver dans le futur projet. Les frais liés à cette séance seront pris en charge par la Municipalité.

Les constructions concernées par la note 3, note la plus élevée de l'inventaire local, sont au nombre de vingt et un. Ce classement restrictif pour les propriétaires (restauration du bâtiment plus contraignante) induit un soutien proportionné de 30-40%, avec une limite maximale de CHF 60'000. Selon l'importance des travaux, un soutien complémentaire peut être demandé au SIP.

La note 4+ concerne plus de 500 objets, que ce soient des habitations ou d'anciennes granges-écuries avec chantons d'angle. Les montants soutenus s'échelonnent entre 25-30%, avec un plafond maximal à CHF 40'000. Les granges situées au cœur des villages ont reçu cette note qui les préserve de la destruction afin d'encourager leur transformation et de conserver la mémoire du passé agricole de Savièse. Les principes de transformation admis sur les différentes typologies de bâtiments feront l'objet de fiches descriptives qui aideront les propriétaires et leurs architectes à préserver la substance historique protégée.

La rénovation coordonnée des façades d'objets mitoyens pourra également obtenir un soutien communal ponctuel (5%) afin de favoriser l'unité et l'harmonie du bâtiment.

Avant la fin de l'année, les périmètres des villages de Granois et de Chandolin seront mis à l'enquête. Les propriétaires de bâtiments concernés seront invités à une soirée d'information avant la parution au bulletin officiel.

Un **fonds communal pour la rénovation** du patrimoine bâti sera constitué.



Risques sismiques Innovations



Marie Zuchuat
Conseillère Communale

La Municipalité de Savièse innove pour la sécurité de ses habitants.

Dans une démarche proactive et visionnaire, la Municipalité de Savièse a lancé deux initiatives novatrices visant à sensibiliser et à préparer la population aux risques sismiques. Consciente de l'importance cruciale de la préparation en cas de séisme, la Municipalité s'engage à renforcer la résilience de la communauté et à garantir la sécurité de ses habitants.

Week-ends de sensibilisation au CPPS

La première initiative phare de la Municipalité a été la privatisation sur deux week-ends du Centre de Prévention des Risques Sismiques (CPPS) à Sion. Cette démarche inédite, réalisée non seulement pour les citoyens mais également en faveur des collaborateurs de la Municipalité, a permis à tous de s'inscrire à un programme intensif comprenant des activités éducatives et des simulations de séismes avec des exercices pratiques. Ces formations sont spécifiquement conçues pour aider les participants à se préparer avant, pendant et après un tremblement de terre, renforçant ainsi la résilience de la communauté.

L'un des points forts de cet événement est le simulateur de tremblement de terre, offrant une expérience immersive reproduisant fidèlement les effets réels d'un séisme. Cette simulation permet aux participants de ressentir les secousses, d'apprendre à réagir de manière appropriée et à se mettre en sécurité en cas de séisme. La première session, qui s'est déroulée le dimanche 14 avril, a rencontré un vif succès. Le deuxième week-end de sensibilisation s'est tenu les samedi 20 et dimanche 21 avril, affichant complet, ce qui témoigne de son succès populaire.



Parcours didactique

En complément, la Municipalité de Savièse lance un parcours didactique unique, composé de douze totems disséminés en dessous de Moréchon.

Ce parcours offre une expérience éducative et divertissante, invitant les participants à découvrir les magnifiques paysages de la région tout en assimilant les principes fondamentaux des séismes et les mesures préventives à adopter.

Pour accompagner ce parcours, l'application GuidiGO est mise à disposition sur Google Play et l'App Store, fournissant des informations audios et un plan des totems.

Elle propose également un petit défi interactif en 12 questions, idéal pour motiver les enfants et les groupes à participer activement.

La Municipalité de Savièse encourage vivement tous les citoyens à participer à ces initiatives novatrices pour renforcer la sécurité de la communauté face aux risques sismiques. En s'impliquant activement, chacun contribue à construire un avenir plus sûr pour tous. Venez nombreux et unissons nos efforts pour prévenir les dangers et protéger notre précieuse communauté.



Le départ et l'arrivée du parcours se feront sur la place au-dessus du parking couvert de St-Germain Centre, en face de l'arrêt de bus, **dès le début du mois de juin.**

Ecoles de demain



Valentin Aymon
Conseiller Communal

Résultat du concours

Pas moins de 26 groupements d'architectes et d'ingénieurs civils ont présenté leur projet sous forme de plans et de maquettes pour le concours de la nouvelle école de Moréchon. Leurs objectifs principaux étaient les suivants:

- **Agrandir le complexe scolaire** pour accueillir les plus jeunes élèves;
- **Créer une unité d'accueil** pour écoliers (UAPE);
- **Construire une salle de sport double** pour répondre aux besoins scolaires et des associations sportives;
- **Utiliser de manière rationnelle le site** pour implanter les nouveaux bâtiments, en harmonie avec les espaces et les constructions existantes;
- **Améliorer la gestion des flux de circulation** de tous types aux abords et à l'intérieur du site scolaire;
- Proposer des **solutions favorisant une cohabitation optimale** entre les élèves de différents âges;
- **Redéfinir les espaces extérieurs** pour les rendre plus adaptés aux besoins scolaires, tout en favorisant la biodiversité et en luttant contre les îlots de chaleur.

Après deux jours de délibération, le jury a rendu son verdict le 12 avril dernier en faveur du projet porteur de la devise « la part des anges ». Ce choix a largement été influencé par les avis des futurs utilisateurs (écoles, service de l'enseignement, structure d'accueil, service de la jeunesse et entretien des bâtiments). Le jury a souligné les efforts des participants dans la recherche de solutions aux problèmes et contraintes posés. Il a également noté qu'aucun projet n'a résolu l'ensemble des différentes contraintes liées aux différentes affectations de l'école, des salles de sport, de l'UAPE et des espaces extérieurs. En conséquence, le projet lauréat devra être affiné pour aboutir à la version finale de l'école idéale.

Le projet « la part des anges » propose trois volumes à l'est du site disponible, créant des espaces extérieurs définis et offrant des vues sur le paysage. Le programme est judicieusement réparti: l'école est située au nord en relation avec les espaces sportifs extérieurs et le programme communal, tandis que l'UAPE se trouve à l'est, avec son propre espace extérieur dédié. Chaque bâtiment accueille les usagers avec un espace couvert inclus dans le volume. Ainsi, les éventuels problèmes de cohabitation entre les différents programmes (petits-grands, UAPE-école) ont été résolus.



L'espace central de référence de l'UAPE offre un potentiel d'utilisations variées, cependant, la différence de niveau pourrait poser un problème d'usage. Bien que la composition des bâtiments par rapport au complexe existant soit harmonieuse et équilibrée, elle pourrait être quelque peu densifiée pour libérer de l'espace pour une future extension à l'est, en raison de la proposition d'extension peu convaincante accolée au nord de l'actuelle bibliothèque.

Les toitures fragmentées, tout en s'intégrant au contexte, acquièrent leur autonomie sans imiter servilement le style existant. Cependant, le langage architectural, bien que sobre, gagnerait à être développé et enrichi pour trouver une identité propre.

Si la typologie de l'UAPE est convaincante et généreuse, celle de l'école reste à développer. Trop mécanique et pas assez généreuse dans son dispositif de circulations verticales et horizontales, elle ne propose pas de sous-espaces de qualité.

Cependant, la fonctionnalité de la liaison par le sous-sol entre l'école et la salle de sport est appréciée.

Les espaces extérieurs, principalement conçus comme des cheminements, gagneraient en qualité d'usage s'ils étaient aménagés comme des places. Ils pourraient trouver leur équivalent dans les places existantes du complexe actuel.

En ce qui concerne la structure, elle combine le béton armé, le bois et l'acier. Le béton armé est utilisé pour les éléments enterrés et les contreventements parasismiques. Les étages et les toitures sont en bois, avec un renforcement de la charpente sur la salle de sport à l'aide de profilés en acier.

Il s'agit maintenant de développer et d'optimiser le projet avec les maîtres d'ouvrage, les mandataires et les utilisateurs pour qu'il réponde au mieux à l'ensemble des exigences et aille, d'ici fin 2025, vers une mise à l'enquête publique des bâtiments.

Le grand avantage de ce projet est d'offrir **une grande marge de manœuvre et de flexibilité de développement et d'adaptation** pour répondre à la multitude de contraintes du site et du programme, tout en conservant la clarté du concept et en ayant la capacité de répondre aux exigences des utilisateurs. La répartition du programme en trois volumes distincts avec leurs espaces extérieurs dédiés répond finalement de manière adéquate **au nombre très élevé des futurs 900 élèves attendus sur le site.**

Réaménagement de la RC 60



Sylvain Dumoulin
Président

Avancement du projet

Le projet de réaménagement des traversées des villages de Saint-Germain et de Roumaz est mené conjointement par la Municipalité de Savièse et le service de la mobilité (SDM) du Canton du Valais. Il est intégré dans les mesures du projet d'agglomération Agglo Valais central de 5^e génération et les axes concernés sont les routes cantonales 60 et 61, ainsi que deux rues communales (route du Caro et rue du Vieux-Moulin).

L'objectif principal de ce projet est de revaloriser les centres des villages traversés par les axes routiers concernés, mettant ainsi en avant le patrimoine bâti et paysager de la commune. Pour atteindre cet objectif, il est prévu d'augmenter, dans la mesure du possible, les surfaces consacrées à la mobilité piétonne et à l'espace public, tout en réduisant celles dédiées au trafic routier. Face au contexte bâti contraignant et aux importantes nuisances sonores, la réduction de la vitesse des véhicules est apparue comme une mesure indispensable pour atteindre les objectifs précités. Ce projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à promouvoir le développement des transports publics et des mobilités douces.

À ce jour, le trafic journalier moyen traversant Saint-Germain est d'environ 9'500 véhicules par jour (2022). L'aménagement actuel ne satisfait pas aux normes de sécurité et de confort des usagers, en particulier des piétons. La qualité urbaine du village est altérée par l'emprise importante de la route cantonale. Les traversées piétonnes et la circulation des cyclistes doivent également être sécurisées autant que possible.

Le projet mis à l'enquête publique présente les résultats concrets des études menées, notamment en termes:

- d'amélioration de la sécurité des usagers vulnérables (piétons, scolaires, cyclistes) ;
- de contribution à l'attractivité de la mobilité douce;
- de mise en conformité des arrêts de transports publics selon les exigences légales;
- d'amélioration de la qualité des espaces publics, renforçant l'attractivité du centre des villages comme lieu de vie ; d'habitat et de travail ;
- d'amélioration de la sécurité des transports individuels motorisés (carrefours et accès privés);
- de réduction de la vitesse du trafic, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air) et améliorant la qualité de vie pour les riverains;
- de mise en conformité du concept d'évacuation des eaux de chaussée.

Le planning :

- ✓ **Publication MEP au bulletin officiel** à la mi-mai 2024.
Délai d'opposition de 30 jours;
- ✓ **Instruction du dossier** : environ 2 ans et demi jusqu'à l'homologation des plans, y compris le traitement des oppositions;
- ✓ **Début des travaux** : 2028

En conclusion, le projet de réaménagement de la RC 60 traversant les villages de Roumaz et de Saint-Germain ainsi que de ses routes adjacentes vise à apporter sécurité et qualité de vie aux habitants et utilisateurs du périmètre, tout en réduisant les nuisances liées à la route cantonale, telles que le bruit et la pollution. Pour cela, **la vitesse est réduite à 30 km/h dans les centres des villages et le gabarit routier est redimensionné en conséquence**. L'espace ainsi libéré est dédié aux trottoirs. De plus, l'axe de la chaussée est parfois légèrement adapté, garantissant ainsi un trottoir sûr, continu et d'au moins 1,50 mètre de large sur l'ensemble du périmètre, ainsi qu'un trottoir de chaque côté de la RC dans le centre des villages.



Afin de garantir un projet accessible au plus grand nombre, tous les arrêts de bus ont également été mis aux normes selon la LHand. Le projet profite également de la reprise de plus d'un kilomètre de route pour mettre en conformité la gestion des eaux de chaussée, qui sont ainsi traitées directement via des chambres à charbon actif, permettant ainsi de limiter les coûts de traitement en aval.

Enfin, le projet vise à mettre en valeur les caractéristiques villageoises, bâties et paysagères de Roumaz et Saint-Germain. Au cœur des villages, le projet propose, d'une part, **la mise en œuvre de matériaux spécifiques pour mettre en valeur le patrimoine de la commune et, d'autre part, une végétalisation maximale**, dans la mesure du possible compte tenu du contexte bâti contraignant, afin d'apporter fraîcheur, qualité de vie et convivialité au sein des centres villageois.

Le coût estimatif à charge de la Municipalité (sans subvention de l'agglomération) pour l'ensemble des routes (RC, Vieux-Moulin et Caro) est de CHF 2.7 mios, alors que le coût total du projet avoisine CHF 7.2 mios.

Mobilité

Analyse des comportements

de la population saviésanne



Vincent Degen
Conseiller Communal

Dans le but d'améliorer la mobilité douce sur la commune de Savièse, une enquête a été réalisée auprès de la population saviésanne en 2023. Grâce aux 773 questionnaires reçus, l'enquête a permis de récolter des informations précieuses et exploitables sur le comportement de mobilité.

L'étude a permis de distribuer les habitants dans des catégories de profil d'utilisateurs de mobilité qui peut être divisée en 4 grandes catégories:

- Les «**automobilistes convaincus**» représentés par 32% de la population. Ces utilisateurs se déplacent en voiture et ont une vision négative envers les autres modes de transports;
- Les «**automobilistes ouverts**» représentés par 17% de la population. Ces utilisateurs se déplacent aussi en voiture, mais ont une vision positive des transports publics;
- Les «**automobilistes contraints à l'utilisation des transports en commun**», représentés par 20% de la population. Ces utilisateurs apprécient la voiture, mais ne peuvent pas s'en servir pour diverses raisons;
- Les «**comparateurs multimodaux**», représentés par 19% de la population. Ces utilisateurs utilisent tous les modes de transport selon le contexte précis de chaque déplacement.

Dans les questions relatives au retour d'expériences sur les mesures mises en place par la Municipalité, on peut retenir l'importance que revêt une bonne communication après leur mise en place.

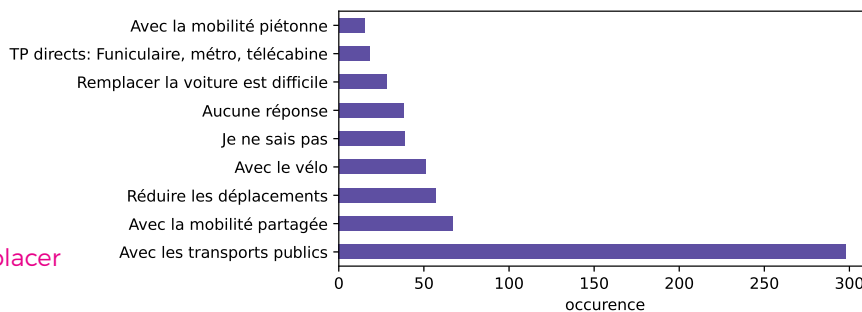
On peut également relever que des interventions peu appréciées, comme par exemple l'instauration des zones 30 km/h peuvent être perçues positivement ultérieurement.

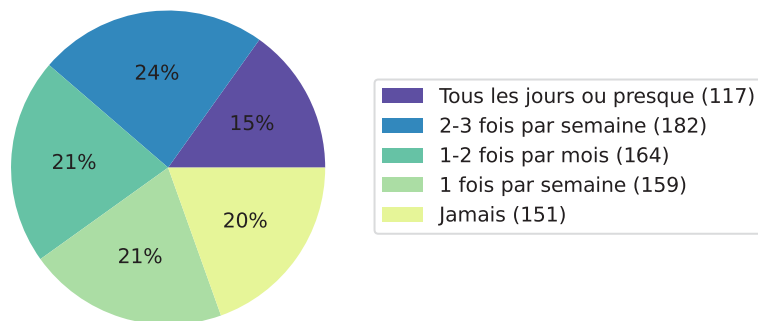
Finalement, sur les questions faisant appel à l'imagination des répondants sur le futur de la mobilité, les résultats montrent que la population saviésanne est disposée à accepter les changements de mobilité et est consciente de l'essor imminent de la mobilité douce.

Il apparaît que le moyen de transport qui serait le plus à même de diminuer les transports individuels motorisés est le transport public en complémentarité, dans une certaine mesure, avec la mobilité partagée et le vélo.

Il apparaît également que 40% de la population saviésanne serait disposée à utiliser plusieurs fois par semaine des itinéraires de mobilité douce sécurisés (pistes cyclables, zones piétonnes, etc.) mis en place en dehors des axes principaux.

Comment remplacer la voiture





Fréquence d'utilisation de futurs itinéraires sécurisés de mobilité douce.

Il est intéressant de relever divers éléments qui montrent le grand potentiel de réduction de la mobilité individuelle motorisée à Savièse:

- **La proximité entre lieu d'habitation et lieu de travail:** (39% des répondants travaillent à Sion, 19% des répondants travaillent à Savièse);
- **L'accès facilité aux transports en commun** (61% des répondants utilisent déjà les transports en commun, 65% d'entre eux détiennent déjà un abonnement de transport, 67% des gens qui prennent parfois le bus habitent à moins de 5 minutes à pied d'un arrêt de bus).
- **L'augmentation de la fréquence des bus** qui a rendu les transports en commun plus attractifs ces dernières années, permettant à davantage de personnes de les utiliser;
- **Les vélos en libre-service** qui semblent avoir également un bon potentiel d'utilisation. En effet, malgré un taux d'utilisation actuel faible, on dénombre plus de 300 utilisateurs après une année d'exploitation.

Au final, les résultats de l'enquête ont mis en avant des opportunités prometteuses pour améliorer la mobilité douce et les transports publics à Savièse.

La Municipalité de Savièse tient à remercier tous les répondants pour leur participation, ainsi que le bureau Mycorhize Sàrl pour son travail. Nous tenons également à féliciter l'heureux gagnant, M. Pascal Richert, qui a été tiré au sort parmi les répondants et qui recevra un abonnement demi-tarif.

L'analyse a débouché sur la mise en place d'un plan d'action qui peut être résumé comme suit:

- **Inclure la population dans l'action communale**
 - > Informer la population des résultats principaux de l'enquête,
 - > Informer la population de l'impact de la mobilité.
- **Sensibiliser et informer la population sur la mobilité douce**
 - > Améliorer l'image des transports communs
 - > Communiquer positivement sur les modes de transport écologique
 - > Informer au mieux la population sur l'offre existante
- **Améliorer l'offre de mobilité alternative à la voiture**
 - > Créer des itinéraires cyclables de qualité
 - > Améliorer l'attrait de la mobilité douce
 - > Changer la structure de l'offre de mobilité entre les villages
- **Faciliter l'essai de mode de transport alternatif**
 - > Favoriser le changement d'habitude par l'essai du vélo
 - > Informer la population sur les différents moyens alternatifs pour se rendre à Sion
- **Aménager la commune de sorte à réduire le besoin de déplacement**
 - > Améliorer l'offre de services et de commerces de la commune.

Le pouvoir des haies



Vincent Degen
Conseiller Communal

La commune de Savièse possède un trésor qu'il nous tient à cœur de souligner : les haies bocagères.

Ces haies bocagères structurent le paysage agricole. Elles sont particulièrement nombreuses au-dessus de la zone viticole, sur le plateau de Binii par exemple où elles ont été préservées d'une agriculture intensive. Elles sont constituées d'essences d'arbres et d'arbustes de la flore locale, adaptés au climat et au sol de la région.

Dans de nombreuses régions, ces haies furent détruites entre 1960 et les années 80. Pourtant, ces haies sont remplies de qualités et d'utilité. Elles permettent de drainer et de filtrer l'eau, protègent du vent, maintiennent la fertilité des sols et préservent la biodiversité. Heureusement, des générations de saviésans ont su anticiper l'importance de leur maintien et nous ont légué un paysage harmonieux et diversifié où il est fort agréable de se promener à pied ou à vélo. Il est ainsi aujourd'hui de notre devoir de préserver cette richesse qui fait des envieux loin à la ronde.

Nous nous adressons ainsi à tous les exploitants agricoles de la commune pour les sensibiliser à entretenir les haies bocagères de manière respectueuse, en conservant les différentes strates végétales qui les composent (arbres, arbustes, buissons, bandes herbeuses), en y aménageant des structures pour la petite faune (tas de pierres et tas de branches) et en intervenant de manière équilibrée lors des travaux d'entretien.



Vue en plan (bocages)



Haie bocagère

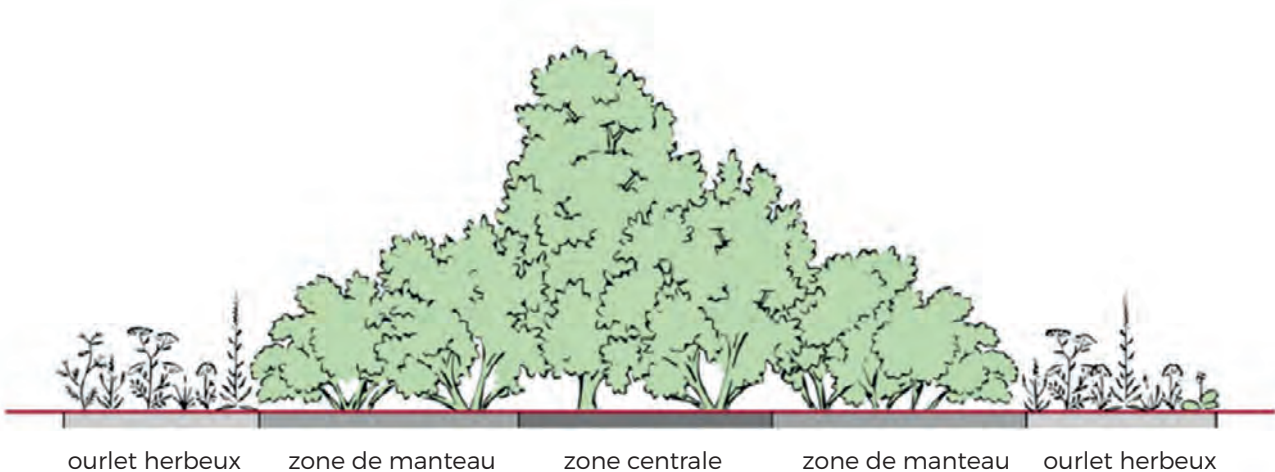
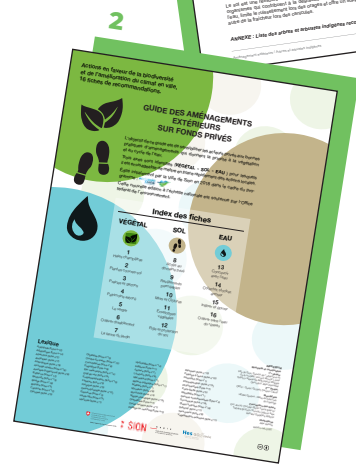
Vous trouverez des informations et des conseils très utiles en vous rendant sur la page internet suivante :

https://www.biodivers.ch/fr/index.php/Haie/Informations_de_base

Vous trouverez des informations et des conseils très utiles en vous rendant sur les pages internet suivantes :

- 1 https://www.saviese.ch/data/documents/AT/PlantesindignesSavise_2022.pdf
- 2 <https://www.hesge.ch/hepia/sites/default/files/actualite/documents/guide-amenag-ext-fiches-pdf-fr.pdf>

Nous en profitons également pour encourager les propriétaires privés à accueillir des haies indigènes dans leurs propres jardins. Une haie composée d'essences indigènes et entretenue extensivement remplit des fonctions paysagères et ornementales mais aussi des fonctions écologiques. Elle offre en outre une variété de couleurs, de formes, de fleurs et de fruits favorables à la nature ainsi qu'au bien-être de la population qui bénéficie directement de cette diversité dans son cadre de vie.



Service de l'entretien des bâtiments



Lucien Pignat
Conseiller Communal

Dans toutes les communes, le service de l'entretien des bâtiments et ses employés ont un rôle très important à jouer pour que l'ensemble de la population et des visiteurs puisse bénéficier d'un cadre de vie agréable et sécurisé. Ceux-ci assument une multitude de tâches dans des domaines très variés.

Le service des bâtiments a pour mission d'assurer l'entretien des bâtiments communaux, de réduire les dégradations et de maintenir le bon état et la valeur de son patrimoine immobilier. L'entretien périodique permet de s'assurer de l'état des bâtiments et de pouvoir organiser les travaux de rénovation nécessaires en temps voulu. Il s'occupe également de l'entretien des espaces verts, dont les différents terrains de football et zones sportives communaux.

Le service de l'entretien des bâtiments est composé de trois secteurs:

- Les bâtiments
- L'espace vert
- La conciergerie

Chaque secteur est dirigé par un responsable attribué. A ce jour, il est composé de 25 personnes qui œuvrent à son bon fonctionnement, que cela soit pour l'entretien, les réparations ainsi que pour la conciergerie. Le service de l'entretien des bâtiments forme notamment, depuis 2016, des apprentis agents d'exploitation.

L'agent ou l'agente d'exploitation entretient, contrôle et nettoie les bâtiments communaux et leurs alentours. Il surveille les installations techniques, effectue des réparations, assure le ramassage et l'évacuation des déchets des bâtiments et de leurs extérieurs et assume également des tâches administratives.



Au fil du temps, les pratiques et les techniques utilisées en matière d'entretien des espaces verts ont évolué. L'usage des herbicides a été supprimé, les surfaces vertes tondues « propre en ordre » ont fait place à des prairies fleuries. La fauche précoce (avant la mi-mai) peut être réalisée sur une partie de la prairie pour allonger la période de floraison, suivie d'une deuxième fauche plus tardive (après la mi-juin) pour permettre à certaines espèces de papillons et d'oiseaux nicheurs d'achever leur développement.



Bâtiments

- ✓ Entretien des bâtiments publics;
- ✓ Entretien du parking communal;
- ✓ Montage et mise en place des infrastructures lors de manifestations communales;
- ✓ Transport d'élèves (crèche Snoopy et écoles des villages);
- ✓ Livraison des repas;
- ✓ Entretien des infrastructures, salles et couverts mis en location;
- ✓ Diagnostiquer une panne sur une installation (éclairage, chauffage, sanitaires);
- ✓ Suivre une intervention d'une entreprise spécialisée (entretien, réparation, installation);
- ✓ Etc.

Armée

- ✓ Rapports de reconnaissance;
- ✓ Contrôle des infrastructures;
- ✓ Facturation;
- ✓ Reddition des infrastructures;
- ✓ Logistique;
- ✓ Etc.



Espace vert

- ✓ Entretien extérieur des infrastructures et bâtiments (tonte, taille des haies, Arborétum, biodiversité, etc.);
- ✓ Entretien des espaces verts et des terrains de football/couverts;
- ✓ Lutte contre les plantes envahissantes;
- ✓ Gestion de l'irrigation des espaces verts;
- ✓ Déneigement/salage des places scolaires;
- ✓ Suivre une intervention d'une entreprise spécialisée (entretien, réparation, installation);
- ✓ Etc.



Conciergerie

- ✓ Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local (Structure d'accueil, Bâtiments scolaires, Théâtre le Baladin, Maison de Commune, Locaux loués, etc.);
- ✓ Désinfecter et décontaminer des locaux sensibles;
- ✓ Entretien des revêtements de sol;
- ✓ Laver des vitres;
- ✓ Sélectionner les produits et matériels de nettoyage adaptés;
- ✓ Etc.

LE CARRÉ BALADIN

THÉÂTRE — SAVIÈSE



SPECTACLES DE CARACTÈRE

AVENTURE - HISTOIRE - LITTÉRATURE - MUSIQUE - PASSION - POÉSIE - PHILOSOPHIE - VOYAGE

LES TÊMÉRAIRES
19 SEPTEMBRE 2024

**CAMUS
PAR ENTHOVEN**
11 OCTOBRE 2024

**LE TOUR DU THÉÂTRE
EN 80 MINUTES**
7 NOVEMBRE 2024

L'USAGE DU MONDE
12 DÉCEMBRE 2024

**LE CERCLE DES
POÈTES DISPARUS**
12 ET 13 FÉVRIER 2025

**KESSEL - LA LIBERTÉ
À TOUT PRIX**
20 FÉVRIER 2025

L'ÉDUCATION SENTIMENTALE
20 MARS 2025

SOIE
10 AVRIL 2025

BILLETTERIE OUVERTE
lebaladin.ch - 027 395 45 60
lebaladin@saviese.ch

LE BALADIN ²⁵ ANS

THÉÂTRE — SAVIÈSE

LE MEILLEUR DE LA COMÉDIE

10 SPECTACLES EN ABONNEMENT 24-25 SAISON 3

- LE SIFFLEUR
ET SON QUATUOR À CORDES
- UN GRAND CRI
D'AMOUR
- LE REPAS
DES FAUVES
- L'AMOUR CHEZ
LES AUTRES
- DU CHARBON
DANS LES VEINES
- L'EMPIAFÉE 2.0
- SMILE
- LE CERCLE
DES POÈTES
DISPARUS
- TOUT VA
TRÈS BIEN
- MA VERSION
DE L'HISTOIRE

SOUSCRIVEZ VOTRE
ABONNEMENT 10 SPECTACLES
JUSQU'AU 12 JUIN
AU 027 395 45 60
(du lundi au vendredi, de 9h à 12h)

VOS AVANTAGES

- ÉCONOMIE DE 90.-
- PLACE DANS LE SECTEUR PREMIUM



LINDA RAO
Disco kids

TRAVELLED
plays Supertramp

LE GRANGE
Blues rock

DJ CÉLIEN
Let's have a party

LA MUNICIPALITÉ
DE SAVIÈSE ET
LE THÉÂTRE
LE BALADIN
PRÉSENTENT LA

FÊTE DE LA MUSIQUE

SAVIÈSE
21 JUIN

JARDINS DU THÉÂTRE
LE BALADIN
DE 17H
À 01H



LE
BALADIN
THÉÂTRE — SAVIÈSE

Tsanfleuron travaux à venir



David Luyet
Conseiller Communal

Le Conseil municipal, en collaboration avec le Laboratoire cantonal, l'Office des améliorations structurales de l'État du Valais, Coop et l'exploitant de l'alpage de Tsanfleuron, a le plaisir de vous informer du lancement prochain des travaux d'amélioration sur ce site magnifique situé dans la région du Sanetch.

La région de Tsanfleuron, véritable joyau de notre commune, accueille chaque année environ 300 vaches et moutons, de nombreux randonneurs et cyclistes. Soucieux de préserver ce patrimoine naturel et de soutenir l'activité agricole, il a été décidé d'entreprendre des travaux de rénovation et de modernisation des bâtiments de l'alpage.



Ces travaux sont essentiels pour plusieurs raisons:

- **Mettre aux normes les locaux:** le local de fabrication, la cave à fromage et le local de vente doivent être mis en conformité avec les normes actuelles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire;
- **Améliorer les conditions de travail:** les travaux permettront d'améliorer les conditions de travail des bergers et des fromagers.
- **Accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions:** l'aménagement des locaux permettra d'accueillir les visiteurs dans des conditions plus confortables et de leur proposer une expérience unique.
- **Préserver le patrimoine:** Ces travaux contribueront à préserver le patrimoine bâti de l'alpage et à assurer sa pérennité pour les générations futures.

Le Conseil municipal est convaincu que ces travaux contribueront à renforcer l'attractivité de l'alpage et à en faire un lieu encore plus apprécié des saviésans et des visiteurs, tout en préservant la beauté naturelle de ce site exceptionnel.

Les travaux débuteront dès que les conditions météorologiques le permettront, c'est-à-dire dès que la neige aura suffisamment fondu pour permettre un accès aisé au site.

2^e Défi des Villages



Nathalie Lamon-Courtine
Conseillère Communale

Réservez la date du **22 septembre 2024** afin de faire gagner le village de votre choix!

De quoi s'agit-il ?

En famille, entre amis, venez relever en équipe le « Défi des Villages » en embarquant pour un jeu de piste grandeur nature ponctué de différents défis, énigmes et quizz sur le thème de l'eau.

Munis d'une feuille de route, les participants rallieront les différentes étapes grâce aux points géolocalisés, visibles sur leur smartphone, pour rejoindre l'arrivée où un espace restauration sera proposé ainsi que des animations.



Saurez-vous relever les multiples défis et énigmes qui vous attendent?

Alors rendez-vous le 22 septembre 2024 de 10h à 17h dans les Hauts, au couvert communal de Binii pour donner un coup de pouce à votre village préféré!

Assemblées primaire et bourgeoisiale



10 juin 2024

Théâtre le Baladin à 19h30

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2023 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2023 de la Municipalité
5. Présentation de l'analyse des comportements de mobilité de la population saviésanne
6. Divers

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2023 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2023 de la Bourgeoisie
5. Agrégation d'une nouvelle bourgeoise
6. Divers

Les messages introductifs pour les comptes 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse ainsi que les **procès-verbaux des assemblées du 11 décembre 2023** sont consultables sur le site **www.saviese.ch** ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

Bourgeoisie

L'assemblée bourgeoisiale sera invitée à accepter l'agrégation d'une nouvelle bourgeoise, soit **Emy Bianco**.



Agenda manifestations

2 juin 2024	CONCERT DE L'OCTAVE Be witness - Eglise de St-Germain - 16h30
7 juin 2024	VISITE COMMENTÉE EN PATOIS DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE FOCUS Espace exposition - Maison de Commune - 18h
10 juin 2024	ASSEMBLÉES PRIMAIRE ET BOURGEOISIALE Théâtre Le Baladin - 19h30
Jusqu'au 16 juin 2024	EXPOSITION « HENRY VAN MUYDEN, PEINTRE ET ILLUSTRATEUR » Maison de la Culture - Du jeudi au dimanche, de 14h à 18h.
21 juin 2024	FÊTE DE LA MUSIQUE (ET DES GÉNÉRATIONS) Jardins du Théâtre Le Baladin - Dès 17h
28 juillet 2024	FINISSAGE ET VISITE DE L'EXPOSITION FOCUS « ALFRED REHFOUS - SOMMETS » Espace exposition - Maison de Commune - 10h30
31 juillet 2024	VEILLÉE DE LA FÊTE NATIONALE Halle des Fêtes - Dès 18h
22 septembre 2024	DÉFIS DES VILLAGES

Retrouvez toutes les manifestations saviésannes (lotos, manifestations culturelles et sportives, etc.) sur www.saviese.ch



EN VENTE DÈS LE
25 MAI 2024

CHF
55.-



HENRY VAN MUYDEN

PEINTRE ET ILLUSTRATEUR

3 MARS ____ 16 JUIN 2024
MAISON DE LA CULTURE - SAVIÈSE

JEUDI À DIMANCHE DE 14H À 18H
EXCEPTÉ JOURS FÉRIÉS

ASSOCIATION DES AMIS
DES PEINTRES DE L'ÉCOLE
DE SAVIÈSE

